

FICHE D'EXPÉRIENCE

**APPROCHE
INTÉGRÉE DE
FORMATION-
INSERTION
PROFESSIONNELLE
DE LA JEUNESSE
DÉSCOLARISÉE
AU NIGER**

NIG/801 - AFIP



Agence luxembourgeoise pour la
Coopération au développement



Ministère des Enseignements
professionnels et techniques



Projet financé par
l'Union européenne

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Présentation du projet	3
Nature du document	3
Objectifs du document	3
CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE L'APPROCHE	4
DESCRIPTION DES ÉTAPES	6
Identification des filières / Planification des actions de formation – insertion	6
Identification des jeunes	6
Identification des structures d'accueil	7
Formation	8
Insertion salariée	9
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	10

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AMI	Avis de manifestation d'intérêt
BAGRI	Banque agricole du Niger
CFP	Centre de formation professionnelle
CMANI	Chambre des métiers de l'artisanat du Niger
CR	Conseil régional
CRA	Chambre régionale d'agriculture
DRA	Direction régionale de l'agriculture
DREPT	Direction régionale de l'enseignement professionnel et technique
EFPT	Éducation et formation professionnelle et technique
FAFPA	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
MA	Maître d'apprentissage
MEP/T	Ministère des Enseignements professionnels et techniques
OF	Opérateurs de formation
ONEF	Observatoire national de l'emploi et la formation
ONG	Organisations non-gouvernementales
POJ	Plateforme d'orientation jeunesse

INTRODUCTION

Présentation du projet

En réponse à l'urgence sociale et sécuritaire au Niger, le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'Union européenne finance l'insertion de jeunes déscolarisés via des formations qualifiantes, pratiques et de courte durée. Mis en œuvre par LuxDev, l'agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement, le projet d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes filles et garçons des régions de Zinder et d'Agadez (À-FIP/NIG801) permet aux jeunes, sans formation et sans activité, d'acquérir un savoir-faire générateur de revenus et de s'insérer professionnellement en tant qu'employé, autoentrepreneur ou au sein d'un groupement économique.

Nature du document

Un atelier de restitution et de capitalisation organisé à Agadez le mardi 25 juin 2019 a réuni les principaux partenaires d'exécution du NIG/801, du niveau central à Niamey comme du niveau régional d'intervention. Il s'agissait plus particulièrement des représentants du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA), du ministère des Enseignements professionnels et techniques (MEP/T), des Chambres régionales d'agriculture (CRA), des Chambres des métiers de l'artisanat du Niger (CMANI), des Conseils régionaux (CR), des Gouvernorats des régions d'intervention, des organisations non-gouvernementales (ONG) partenaires pour le volet insertion et de la Banque agricole du Niger (BAGRI). L'objectif de cet atelier était double :

- restituer les principaux résultats de l'évaluation à mi-parcours du programme et de l'enquête sur l'insertion et la satisfaction des employeurs ;
- réfléchir ensemble aux bonnes pratiques et leçons apprises du programme.

L'évaluation à mi-parcours du programme NIG/801 a été réalisée en septembre-octobre 2018. Cette évaluation avait pour principal objectif de faire un bilan intermédiaire de l'intervention en procédant à une analyse de l'atteinte ou non des principaux résultats visés par l'action. Cette analyse s'est effectuée en conformité avec les critères d'évaluation du CAD-OCDE et le programme a obtenu une note globale de 2¹.

L'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes et la satisfaction des employeurs a été réalisée en novembre 2018 dans les régions de Zinder et d'Agadez. Cette enquête a permis de mesurer les indicateurs relatifs à l'insertion des jeunes et à la satisfaction des employeurs vis-à-vis des compétences acquises par les jeunes formés par le biais du programme. Des données complémentaires sur les modalités de rémunération des jeunes ont également pu être collectées. Au total, sur les 1995 jeunes formés lors du passage des enquêteurs, 1877 jeunes, tous âges confondus, ont été interrogés (94,09%) et 118 jeunes sont restés introuvables sur le terrain (5,91%).

Les données collectées par ces deux études ont permis aux participants d'entreprendre un travail d'analyse et de capitalisation des leçons apprises. Des groupes de travail ont été formés pour répondre aux préoccupations soulevées et élargir le champ de l'analyse en l'ouvrant au sous-secteur de l'éducation et formation professionnelle et technique (EFPT).

Ce document rend compte des réflexions et recommandations qui ont émergées de ce temps d'échanges entre tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du NIG/801 et les agents de terrain du projet.

Objectifs du document

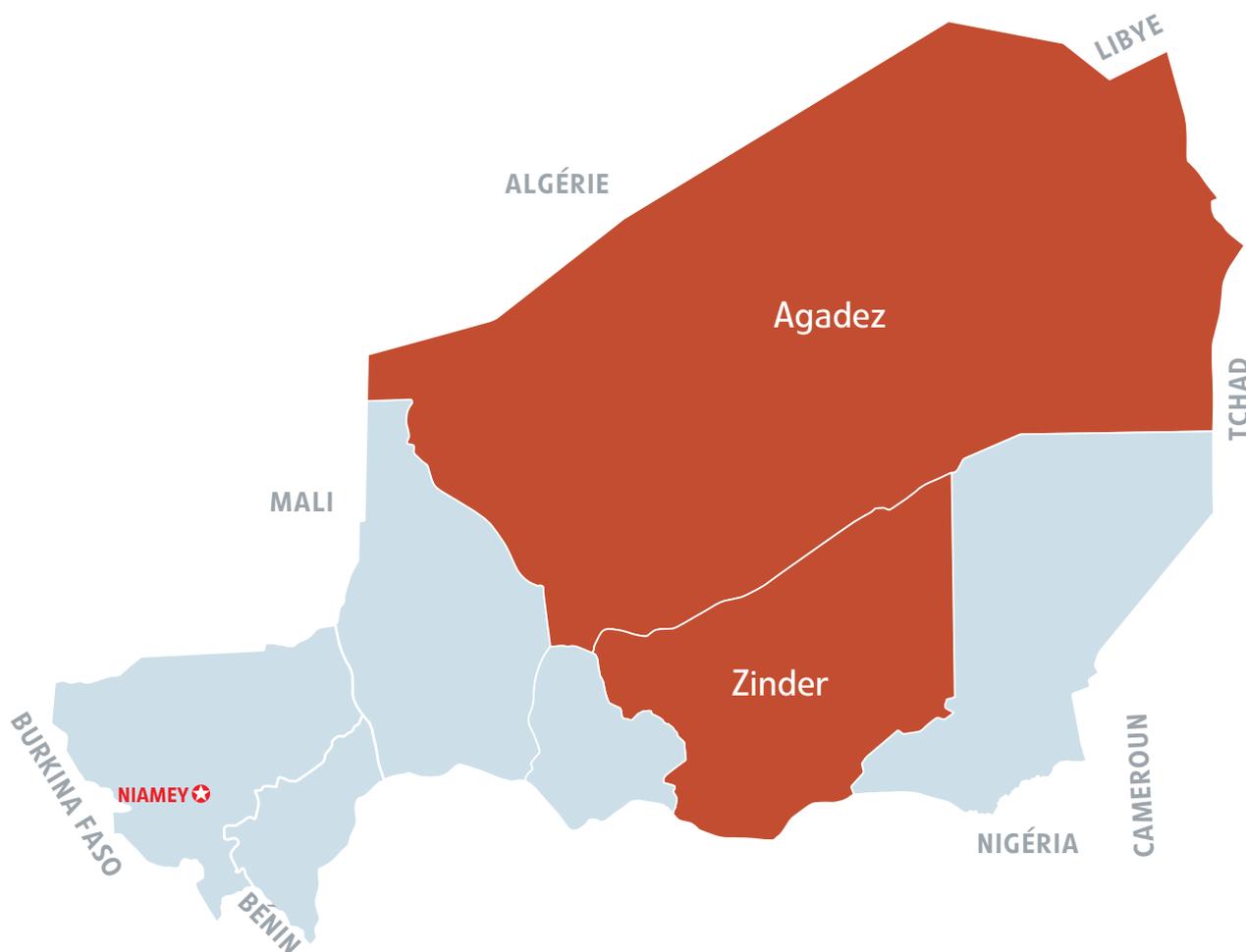
L'EFPT est appelé à assurer un rôle important dans la promotion et la qualification des jeunes nigériens. La structuration du secteur autour d'outils fondamentaux (partenariats, fonds de formation, cadre de qualifications et certification) est un préalable au développement quantitatif de l'offre de formation. Le gouvernement entend mettre l'accent sur les formations en alternance et les formes rénovées de l'apprentissage traditionnel, en direction du secteur informel de l'économie, encore prédominant.

Au-delà du pilotage du programme NIG/801, les échanges qui ont eu lieu lors de cet atelier inter-régional pourront donc également orienter la formulation de nouvelles activités portées par les partenaires nationaux et par les agences de coopération dans ce secteur.

1. Sur une échelle de 1 à 6 pour laquelle le 1 représente des résultats excellents, dépassant sensiblement les attentes.

CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE L'APPROCHE

Au Niger, la tranche des 15-25 ans comprend environ trois millions de personnes dont plus de 900 000 dans les régions d'Agadez et Zinder. Confrontés au chômage, au sous-emploi, à l'accès difficile au foncier ou aux ressources de production agricole, aux faibles opportunités de formations professionnelles et à la réticence des institutions financières à octroyer des prêts, ces jeunes sont souvent désœuvrés et par conséquent des proies faciles pour le marché lucratif lié à l'immigration irrégulière ou candidats pour cette dernière.

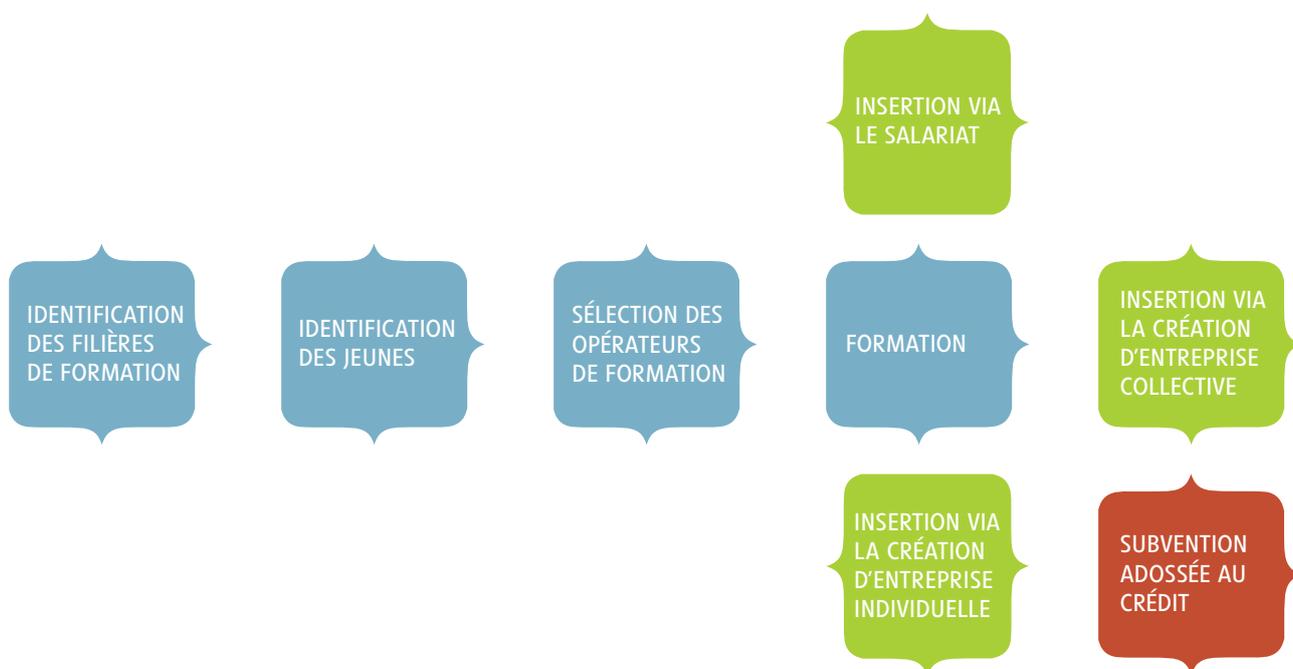


Le projet NIG/801 possède la spécificité de proposer un continuum d'interventions qui va de la sélection des filières à la formation des jeunes puis à l'insertion effective dans le tissu socio-économique. Cette approche intégrée de formation-insertion est composée de plusieurs étapes et est soutenue par un réseau d'acteurs aux rôles et responsabilités prédéfinies :

- les services déconcentrés du MEP/T (directions régionales de l'Enseignement professionnel et techniques (DREPT) de Zinder et DREPT d'Agadez);
- le FAFPA (antennes régionales FAFPA de Zinder et d'Agadez);
- les collectivités territoriales (CR et mairies);
- les organisations faïtières ou chambres consulaires;
- les opérateurs locaux publics et privés de formation;
- Les ONG locales;
- les institutions financières (BAGRI) ou de microfinance IMF.

Le programme vise en effet le renforcement des capacités institutionnelles des entités en charge du pilotage de l'EFPT au niveau régional mais également l'amélioration de l'employabilité de plus de 6 000 jeunes filles et garçons. Selon les objectifs fixés dans le document du projet, sur les 6 000 jeunes formés, au moins 3 000 seront insérés directement dans les ateliers pour un emploi salarié et 3 000 autres orientés vers l'entrepreneuriat.

Le dispositif de formation est articulé au dispositif d'insertion des jeunes. Plus de 50% des jeunes formés et certifiés sont insérés dans les ateliers ou unités de production / prestation de services où ils ont fait leur stage pratique.



Dans le cadre de cet exercice de capitalisation, seule l'option insertion via le salariat est présentée, pour permettre une analyse fine des facteurs de succès et des difficultés rencontrées.

L'insertion par la création d'entreprise individuelle ou collective via l'accès au cofinancement (crédit adossé à une subvention plus un apport personnel) fera l'objet d'une autre publication. Il s'agit d'un mécanisme d'insertion dont la mise en place a nécessité l'obtention :

- de l'accord de la DUE pour une collaboration avec la BAGRI comme gestionnaire du financement des dossiers de microentreprise des jeunes ;
- le recrutement d'une ONG par région pour l'accompagnement des jeunes dans le montage des dossiers à soumettre à la BAGRI et le suivi post obtention du crédit.

Ce volet d'insertion via l'accompagnement à la création d'entreprises à travers l'accès au crédit a été lancé par le projet début 2019. Ceci permettra aux jeunes des différentes cohortes n'étant pas déjà employés de créer leur propre entreprise individuelle ou collective. Les estimations prévoient de pouvoir appuyer jusqu'à 2 900 jeunes.

DESCRIPTION DES ÉTAPES

Identification des filières / Planification des actions de formation – insertion

Le projet a responsabilisé les acteurs locaux et les bénéficiaires dans l'expression des besoins en formation et l'identification des filières porteuses, en privilégiant une approche multi-acteurs.

Ainsi, une mission d'échanges avec les acteurs socio-économiques a pu être réalisée afin d'analyser les besoins en matière de compétences et de qualifications des ressources humaines dans les secteurs économiques des deux régions d'intervention. Sur base de cette analyse ont été déterminées les filières porteuses autour desquelles les formations 2018/2019 se sont organisées. Les résultats de cette mission ont été validés par les participants aux ateliers régionaux organisés à cet effet. Ont participé à ces ateliers : les DREPT, FAFPA, CR, Chambres professionnelles (artisanat, commerce et industrie, agriculture), les directions régionales techniques (agriculture, élevage, artisanat, commerce, développement communautaire, ANPE), les gouvernorats, le conseil des jeunes, les fédérations faitières ainsi que 15 maires pour Agadez et 55 maires pour Zinder.

19 filières différentes ont été proposées aux jeunes, en fonction de leurs goûts et de leurs aptitudes :

- quatre filières du domaine agro-sylvo-pastoral (embouche, maraîchage, transformation des produits agroalimentaires, transformation et conservation des produits laitiers) ;
- sept filières du domaine de l'artisanat (coiffure, couture, Informatique / infographie, menuiserie bois, menuiserie métallique / aluminium, tricotage et vannerie) ;
- et huit filières du domaine «industriel et services» (chauffeur/dépanneur, électricité en bâtiment, électricité automobile, énergie solaire, mécanique moto-motopompe, plomberie, restauration et vulcanisation).

Facteur de succès

Comparativement aux approches qui sont moins exigeantes en matière d'identification de filières ou métiers porteurs, cet exercice de consultation de l'ensemble des acteurs et de concertation entre mairies est déterminant quant à l'orientation de l'insertion des jeunes vers les vrais besoins socioéconomiques locaux. C'est ainsi que l'essentiel des actions de formation retenues relève du domaine de l'économie rurale et/ou sont en adéquation avec les besoins d'optimisation des revenus des populations, tels que consignés dans les plans de développement régionaux d'Agadez et de Zinder.

Par ailleurs, la concertation entre les mairies a permis d'éviter la duplication et a favorisé la diversification des actions de formation dans les espaces intercommunaux. Ce procédé est favorable à une insertion effective en évitant la saturation desdits espaces dans les mêmes métiers/services et en assurant la diversification des offres.

Identification des jeunes

L'identification des jeunes bénéficiaires des actions de formation s'effectue à deux niveaux.

Au niveau des communes :

- le FAFPA lance un avis de recrutement des jeunes au niveau de chaque commune concernée. L'avis responsabilise les mairies pour recevoir les candidatures dans un délai maximum de deux semaines. Les critères d'éligibilité des jeunes sont :
 - être âgé au minimum de 15 ans révolus pour l'inscription dans un programme d'apprentissage d'une durée de trois à six mois,
 - sauf cas exceptionnel et sur décision du contractant, la limite d'âge pour l'inscription est fixée à 30 ans,
 - être résident dans la commune où se déroulera la formation – insertion,
 - être un jeune non scolarisé ou déscolarisé n'étant que faiblement qualifié ou n'ayant aucune qualification ou occupation professionnelle,
 - être un jeune ayant déjà une qualification et désirant se former en entrepreneuriat,
 - jouir d'une condition physique jugée suffisante pour exercer un métier,
 - disposer de l'accord des parents / tuteurs pour les jeunes mineurs ;
- un Comité régional ad hoc est mis en place, composé de deux représentants du FAFPA et des représentants de la DREPT, de la CMANI, de la CRA, du CR et du projet NIG801 ;

- le comité ad hoc effectue une mission d'identification des jeunes sur la base des fiches remplies par ces derniers et des critères retenus. Le comité donne une notation sur 20 à chaque candidat et fait le classement des jeunes selon les filières et la note obtenue ;
- le comité ad hoc sélectionne le nombre d'apprenants à admettre dans une action de formation et constitue une liste d'attente de 25% des effectifs inscrits dans la filière. Il faut noter que la liste des jeunes sélectionnée doit comporter, en fonction des filières, au moins 35% des jeunes filles ;
- le FAFPA consolide les données par commune et affiche les listes définitives (retenus plus liste d'attente) dans les locaux de la mairie ;
- le FAFPA partage les listes définitives avec les CR des jeunes.

Au niveau des plateformes d'orientation jeunesse et des espaces d'orientation jeunesse

Dans les communes disposant de ce type de structures, l'identification des jeunes est réalisée par les conseillers de ces dispositifs, en collaboration avec le conseil des jeunes. La mairie valide la liste des jeunes identifiés et la soumet aux membres du comité ad hoc, qui à leur tour valide la liste en fonction des critères préétablis. Une fois validée, la liste est affichée au niveau des locaux des mairies respectives.

Facteur de succès

Les Plateformes d'orientation jeunesse (POJ) et les Espace d'orientation jeunesse (EOJ) sont des dispositifs pertinents qui répondent à la problématique de l'emploi et l'insertion des jeunes en apportant un service d'accompagnement individuel aux jeunes. Le projet NIG/801 a facilité la création de 6 POJ et de 18 EOJ ainsi que la formation de 30 conseillers. Malgré qu'elles soient de création récente, ces structures ont pu, grâce aux appuis reçus, accompagner 969 jeunes (627 garçons et 342 filles), soit 16,1% de la cible de 6 000 jeunes visés.

Par ailleurs, l'action de soutien des plateformes est en parfait alignement avec la dynamique de décentralisation en cours dans le sous-secteur EFPT, avec notamment la responsabilité de la création et de la gestion des plateformes des jeunes scolarisés, déscolarisés et non scolarisés qui est dévolue aux communes.

Identification des structures d'accueil

L'équipe du projet, les DREPT, les antennes du FAFPA et la Fédération des artisans ont effectué des missions de prospection et de prise de contact avec les entreprises publiques, privées, les ateliers des maîtres d'apprentissage (MA) et les centres de formation en vue de cartographier les entités capables de former et d'insérer les jeunes.

La sélection des opérateurs de formation (OF) se fait sur base d'un avis de manifestation d'intérêt (AMI) lancé par le FAFPA, invitant les OF publics et privés à présenter des propositions de formation et d'insertion.

Les dossiers des OF ayant répondu à l'AMI sont soumis au Comité régional ad hoc (composé de deux représentants du FAFPA et des représentants de la DREPT, de la CMANI, de la CRA, du CR et du projet NIG801) qui procède à leur analyse de conformité administrative et technique ainsi qu'à l'évaluation des propositions techniques et financières selon les critères bien définis (OF reconnu par une autorité publique, désignation d'une personne de référence pour gérer l'action de formation, disponibilité d'au moins un formateur compétent par filière de formation et d'un remplaçant en cas de besoin, disponibilité d'une infrastructure suffisante pour abriter la formation, disponibilité d'un équipement et d'un outillage appropriés, prix par apprenti acceptable, etc).

Les offres les plus avantageuses sur les plans technique et économique sont retenues pour contractualisation jusqu'à épuisement du montant disponible dans l'AMI. Dans leurs contrats avec le FAFPA, les OF doivent, à travers les MA, fournir un programme de formation et d'insertion des jeunes dans lequel ils doivent déterminer le nombre de jeunes (50% minimum) à insérer directement dans leurs entreprises et proposer un plan d'insertion pour les autres.

Facteur de succès

La mise en concurrence de tous les OF publics et privés répondant aux critères définis garantie la qualité des opérateurs retenus.

L'implication des OF dans l'étape d'insertion des jeunes est également à considérer comme une innovation car on stimule la création d'un lien direct entre le lieu de formation et celui de l'insertion du jeune.

Formation

Dans le cadre de la mise en œuvre des formations en apprentissage dual, les jeunes séjournent alternativement chez l'opérateur de formation et dans les ateliers/ entreprises/ chez les maîtres d'apprentissage pour les périodes de stage pratique.

Pour les formations de trois mois, les apprenants passent deux mois dans les centres de formation et un mois de stage pratique auprès d'un maître d'apprentissage.

Les formations de six mois se déroulent en alternance à raison de deux semaines dans les centres et de deux autres semaines en atelier sous l'encadrement d'un maître d'apprentissage.

Le FAFPA signe avec les opérateurs retenus un protocole d'accord contenant notamment un engagement en termes d'insertion des jeunes (au moins 50%).

L'insertion peut être gérée par l'opérateur de formation de différentes façons :

- en intégrant le jeune en tant que salarié/membre de l'opérateur de formation ;
- en insérant le jeune auprès des maîtres artisans l'ayant accueilli pendant le stage ;
- en l'aidant à monter un projet de création d'entreprise individuelle ou collective.

Le FAFPA met en relation l'opérateur de formation et les trois ateliers retenus pour les stages des jeunes tout en précisant les clauses du contrat de prestation qui les lient.

5 982

Jeunes formés par le projet, soit 99,7% de la cible de 6 000 jeunes visés.



2 490

filles, soit 41,6% des effectifs totaux, ont accédé aux formations et les ont achevées, dépassant ainsi la cible initiale de former 35% de filles.

Facteur de succès

La collaboration entre les OF et les MA permet non seulement de faire une liaison entre les apprentissages formels et les stages pratiques, mais également de mieux préparer la phase d'insertion directe des jeunes dans ces mêmes ateliers. Ces possibilités d'insertion motivent les jeunes à terminer leurs cycles de formation, le taux d'achèvement s'élevant à 99,2%.

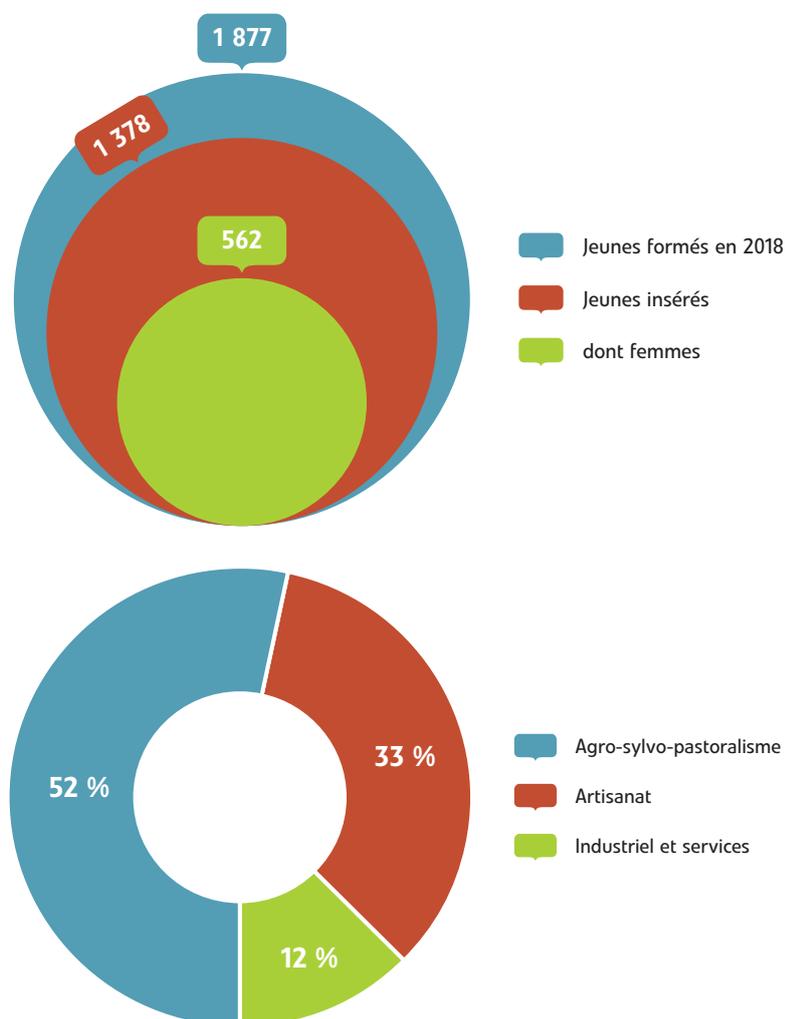
L'harmonisation des modules de formation offrant des supports pédagogiques améliorés et le renforcement des capacités pédagogiques des formateurs ont rendu les enseignements/apprentissages dans les centres plus attractifs pour les jeunes apprenants.

Les missions régulières de suivi technico-pédagogique de démarrage et de qualité effectuées par les inspecteurs régionaux et départementaux et les nombreux passages des membres des comités régionaux ad hoc coordonnés par le FAFPA dans les centres de formation ont contribué à l'amélioration de l'accompagnement des formateurs, à l'amélioration des enseignements/apprentissages dans les centres et à l'entretien de la motivation des apprenants.

Les évaluations régulières des acquis des formations et la certification en fin de formation réalisées par les services des inspections pédagogiques régionales et départementales ont été de nature à rassurer les parents et autres acteurs concernés sur la qualité des formations dispensées aux jeunes.

Insertion salariée

Les entreprises artisanales et les opérateurs privés ont respecté leur engagement de recruter 50% des jeunes qu'ils ont formé. Selon l'enquête d'insertion réalisée fin 2018, 44,86% des jeunes formés dans la première cohorte ont un emploi dans un atelier ou une unité de production / prestation de services.



99% de ces jeunes insérés travaillent dans une filière en rapport avec leur formation.

72% d'entre eux ont entre 15 et 24 ans contre 26% entre 25 et 30 ans et 2% plus de 30 ans.

Pour les vagues lancées en 2018/2019, les informations transmises par le FAFPA laissent espérer que la dynamique d'occupation sera similaire. À noter qu'une deuxième enquête externe pour évaluer l'insertion des jeunes sera menée fin 2019.

Pour rendre effective et durable cette insertion via l'emploi salarié, des partenariats ont été établis avec les CRA des deux régions avec le recrutement et le déploiement d'animateurs pouvant assurer un suivi et un appui conseil de proximité aux jeunes concernés par ce mécanisme d'insertion ainsi qu'à leurs employeurs.

Facteur de succès

Le projet intervient dans des zones défavorisées. La qualité et la quantité d'équipements fournis aux centres de formation et aux ateliers d'apprentissage améliorent les conditions d'apprentissage et facilitent le recrutement des OF et des MA prêts à insérer des jeunes.

En comparaison avec les premières actions de formations, le nombre de demandes d'agrément d'OF enregistrées par les antennes du FAFPA a considérablement augmenté, surtout au niveau de Zinder où il est passé de 188 en 2017 à 604 pour les secondes et troisième vagues de 2018/2019.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Le rapport d'évaluation à mi-parcours et les résultats de l'enquête d'insertion réalisés fin 2018 démontrent que l'approche de formation-insertion mise en œuvre dans le cadre du NIG/801 s'avère pertinente et efficace.

Le projet NIG/801 est, en effet, en phase avec la logique du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne grâce à des formations de courtes durées et d'insertion de jeunes formés dans diverses filières porteuses, âgés de 15 à 30 ans, ruraux, déscolarisés ou faiblement scolarisés, dépourvus de compétences professionnelles, confrontés au chômage et au sous-emploi.

Le projet s'inscrit également en cohérence avec les priorités nationales déclinées dans le Programme sectoriel de l'éducation et de la formation 2014-2024, de par l'appui effectif aux DREPT, aux deux antennes du FAFPA et à la mobilisation inclusive des acteurs publics et des opérateurs privés.

L'identification des besoins en formation à Agadez et à Zinder dans une douzaine de filières, la cartographie des entreprises artisanales et des centres de formation privés et publics, le rehaussement du plateau technique des entreprises artisanales et des centres de formation sélectionnés ont élargi l'accès et la qualité des offres de formation.

Ainsi, le projet contribue effectivement à l'amélioration du pilotage de l'EFPT au niveau local, à l'accroissement du nombre de jeunes qualifiés dans divers métiers porteurs de la zone d'intervention qui couvre 65% du territoire nigérien et à l'amélioration de l'employabilité des jeunes.

Certaines difficultés sont toutefois à signaler. Elles sont principalement dues au contexte économique et culturel des régions cibles et relèvent donc davantage d'un niveau macro. La pesanteur des normes sociales ainsi que la faiblesse du tissu économique constituent des limitations sur lesquelles les interventions n'ont que peu de prise à l'échelle d'un projet.

Il convient cependant de les prendre en compte comme étant des biais/des risques/des contraintes dans l'atteinte des objectifs du projet, pour la formulation de nouvelles activités portées par les partenaires nationaux et par les agences de coopération dans ce secteur.

La participation des femmes est plus difficile à obtenir

La charge de travail domestique que portent les femmes ne favorise pas leur participation aux formations, notamment lorsque les dispositifs de formation sont éloignés de leurs lieux d'habitation. Par ailleurs, bien souvent, les maris et les parents s'opposent aux déplacements qui incluent de parcourir de longues distances pour permettre aux femmes de suivre ces formations.

Par ailleurs, pour la majorité, elles ont tendance à rester « cloisonnées » dans des filières en lien avec leur rôle, tel que défini par les normes de la société (vannerie, transformation – conservation – commercialisation, couture, coiffure, embouche, maraîchage). Cela restreint le champ de leurs possibilités, notamment en termes d'autonomie financière.

Les participants à l'atelier de capitalisation ont ainsi proposé des recommandations générales afin de mieux prendre en compte la dimension genre :

- fixer des critères de parité à la participation aux ateliers ;
- inclure des femmes au sein des futurs comités communaux de la formation professionnelle par apprentissage ;
- si possible, rapprocher les lieux de formation des villages ;
- inciter les OF à recruter des femmes en tant que formatrices ;
- sensibiliser les femmes inscrites à l'importance de ne pas abandonner les formations si elles se marient ;
- mettre en place des mesures incitatives à l'endroit des employeurs.

L'environnement socio-économique complique la création d'emploi formels

Les jeunes insérés via l'emploi salarié continuent à faire face à une certaine précarité en raison de l'instabilité de leur revenu et de leur activité qui est souvent liée à l'économie informelle. Ainsi, 79% des jeunes employés insérés déclarent ne pas avoir de contrat de travail. Quant aux niveaux de rémunération des jeunes, ils oscillent considérablement selon le niveau de recettes de leurs employeurs et les jeunes sont souvent payés de manière occasionnelle (61%).

Lors des échanges, les participants à l'atelier ont émis les recommandations suivantes :

- clarifier les contrats et définir les modalités de rémunération ;
- accompagner le développement des entreprises dans la durée sur le plan institutionnel, organisationnel et matériel pour qu'elles soient en mesure de créer des emplois stables et rémunérateurs.



POUR PLUS D'INFORMATION

PROJET NIG/801

Direction régionale de l'enseignement professionnel et technique de Zinder

Tel | +227 20 51 08 82

Direction régionale de l'enseignement professionnel et technique d'Agadez

Tel | +227 20 44 07 13

Email | niamey@luxdev.lu

www.luxdev.lu

Octobre 2019



Agence luxembourgeoise pour la
Coopération au développement



Ministère des Enseignements
professionnels et techniques



Projet financé par
l'Union européenne